

COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable M. Lambert:

Que, conformément à l'article 77 du Règlement du Sénat, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Beaubien (Provencher), Brooks, Choquette, Connolly (Ottawa-Ouest), Denis, Fergusson, Grosart, Macdonald (Cap-

Breton), Quart, Taylor, Smith (Kamloops), forment un Comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, et de faire rapport, aussitôt que possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.
